****

**Déclaration du SNUDI FO à la CAPD de l’Aude**

**du 21 juin 2016**

Madame le Directrice Académique,

Sans ambiguïté, la manifestation nationale unitaire du 14 juin a été une très grande réussite. Plus d'un million de salariés, sans-emplois, jeunes, étudiants s’étaient retrouvés pour le retrait de la loi travail à l’appel de l’intersyndicale CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF-UNL-FIDL. Les médias ont bien moins communiqué sur cette réussite que sur les violences qui ont émaillé les abords de la manifestation. Violences largement condamnées par les organisations.

Le gouvernement peut répéter depuis trois mois que la mobilisation s'essouffle, minorer le nombre de manifestants, cela ne change rien à la réalité.

Le projet de loi travail ne passe pas. Il est multi minoritaire : dans l'opinion publique comme chez les salariés et leurs organisations syndicales. Il ne doit son adoption en première lecture qu'au déni de démocratie du 49-3.

Le Premier ministre, à court d'arguments pour justifier du bien-fondé de sa loi, fermé à toute discussion, fait planer une menace d'interdiction des manifestations à Paris. Il se livre à un amalgame aussi irresponsable qu'inacceptable.

La méthode du passage en force trouve tôt ou tard ses limites.

Cette méthode, nous la connaissons à l’Éducation nationale avec des réformes qui ont été et restent rejetées par une majorité, telles celles des rythmes scolaires et du collège et maintenant le décret de modification de nos obligations de services. Il n'y a aucune adhésion de la majorité de nos collègues. Le contentieux demeure. **Le SNUDI FO maintient son exigence d'abrogation de ces réformes.**

Nous restons déterminés à ce que la loi Travail qui concentre aujourd'hui les attaques contre les salariés ne passe pas. Nous ne sommes pas essoufflés.

En matière salariale nos collègues ne manqueront pas de faire rapidement les comptes. Là encore faute d’accord majoritaire sur PPCR, le gouvernement a décidé de passer en force. Nous sommes très loin du rétablissement du niveau des salaires par rapport au coût de la vie depuis 2010.

La création d’un troisième grade dont l’accès serait de fait possible sur une base fonctionnelle, en l’état inaccessible à la majorité des collègues, est un miroir aux alouettes. Il ne serait tenir lieu de revalorisation. On est loin des revendications de FO : **8% d’augmentation de la valeur du point d’indice et 50 points supplémentaires pour tous maintenant.**

Nous ne parlerons pas aujourd’hui du fameux chantier de l’évaluation où l’évaluation serait un instrument de pression supplémentaire pour appliquer les réformes dont les enseignants ne veulent pas !

Côté hors-classe, le contingent est désormais de 5%. On est loin des 7% de promus du second degré ou des 15% de promus de la fonction publique. Le barème incluant des points octroyésau titre d’une réévaluation de la fonction, crée des inégalités. **Le SNUDI-FO s’oppose à cette logique de donner à certains en prenant à d’autres.** Elle aggrave le caractère déjà scandaleusement injuste du système de promotion de grade à la hors-classe des professeurs des écoles. **Des bonifications pour l’accès à la HC qui entrainent des écarts de pension de l’ordre de 1000€.** Les conditions d’accès à la hors-classe des PE sont tellement limitées (note pédagogique égale ou proche de 20, obtention du 10ème ou du 11ème échelon de la classe normale) qu’octroyer 1, 2 ou 3 points supplémentaires à une catégorie de personnels permet de leur octroyer une promotion de grade avec plusieurs années d’avance au détriment d’autres personnels puisque le nombre de promotions possible est contingenté. Sachant par ailleurs que de nombreux PE partent à la retraite sans avoir pu accéder à la hors-classe **(entre 20 et 40 % selon les départements)**, il n’est pas acceptable que certains candidats passent devant eux à ce motif. Aujourd’hui, avec des AGS équivalentes, des professeurs des écoles partent à la retraite au 9ème échelon de la classe normale des PE dans les cas les plus défavorables et à l’indice terminal au 7ème échelon de la hors-classe dans ceux les plus avantageux.

Le SNUDI-FO revendique l’augmentation immédiate du taux de passage à la hors classe pour tous, la mise en place d’un même barème pour tous (les fonctions particulières des enseignants doivent être valorisées par des bonifications indiciaires définies nationalement et non par un passage à la hors-classe favorisé par des « points supplémentaires » qui divisent les personnels).

**Le SNUDI-FO revendique que tous les enseignants bénéficient de la hors classe avant le départ à la retraite, hors contingent.**

Concernant les ''ineat-exeat '', le nombre d'enseignants du 1er degré qui les obtiennent est en constante diminution depuis quelques années. Sur ce sujet comme sur les autres les collègues vivent concrètement les conséquences de l’application d’une politique d’austérité et de l’application du Pacte de Responsabilité. Nous vous demandons d’accorder tous les EXEAT pour rapprochement de conjoint comme le préconise l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984. Afin d’avoir la possibilité d’accueillir plus d’INEAT.

Concernant le mouvement, la phase d’ajustement a proposé à 144 collègues moins de 90 postes. Les TRS à temps partiel ont été restreint dans leur choix. Les TRS du secteur de Carcassonne se sont vu présenter des configurations de postes peu attrayantes. Aucune compensation, comme de participer à la phase d’ajustement n’a été proposée à ces TRS victimes des PES…

Les TRDB à temps partiel ont eu l’injonction de participer à la phase d’ajustement. Pourtant à la lecture du décret n°82-624 du 20 juillet 1982, il apparait que les TRBD peuvent exercer sur leur poste. A moins bien entendu, que dans l’Aude, les TRDB aient des fonctions comportant l’exercice de responsabilités ?

Concernant les demandes de temps partiels annualisées, nous vous demandons d'étudier chaque situation et d'y donner une suite favorable. Nos conditions de travail se dégradent, c'est un fait. Les enseignants demandent des quotités de temps partiels qui correspondent à leurs besoins.

Le SNUDI FO revendique que les TRBD à temps partiels qui le souhaitent puissent exercer sur leur poste, que les demandes de temps partiels annualisé soient acceptées.

Face à ces remises en cause, le SNUDI FO réaffirme ses revendications :

Maintien de la notation chiffrée, maintien des grilles nationales, du rôle des CAP et des possibilités de recours pour les personnels, maintien des barèmes pour les promotions, l’avancement, les mutations, respect des temps partiels.

Nous vous remercions de votre attention.